

# ANIMATEUR / ANIMATRICE

## Fiche de profil de fonction

### DESCRIPTION DE LA FONCTION

L'animateur(trice) est responsable des jeunes composant son groupe dès le départ vers le lieu de vacances jusqu'au retour à l'institution. Il/elle veille à créer une ambiance chaleureuse dans son groupe et à tout mettre en œuvre pour le bien-être et l'épanouissement des vacanciers.

Il/elle prépare les activités de la journée en concordance avec le Projet d'animation, en étant particulièrement attentif(ve) à la courbe d'intensité des activités et en faisant preuve de créativité et d'originalité. Il/elle maîtrise les activités proposées et les diversifie afin qu'elles soient ludiques, sportives ou culturelles. Il/elle assure également le coaching de l'animateur(trice) adjoint(e).

### CONDITIONS REQUISES

L'une des qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme à orientation pédagogique, psychologique, éducative, sociale ou paramédicale.

OU

- Être étudiant(e), en 2e année au moins, dans l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, éducative, sociale, psychologique ou paramédicale.

ET dans tous les cas :

- Être titulaire d'un brevet d'animateur(trice) de centre de vacances, ou d'une assimilation/équivalence, homologué(e) par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Détenir un casier judiciaire vierge (modèle 2 — valable toute la durée du contrat).
- Être domicilié(e) en Belgique et inscrit(e) au Registre national.

### COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Concevoir et animer des activités adaptées aux personnes porteuses de handicap.
- Faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation.
- Communiquer de manière efficace et être à l'écoute.

- Saisir rapidement les besoins des vacanciers.
- Gérer les conflits et faire respecter les règles de vie collective.
- Mettre les vacanciers en confiance et créer avec eux une relation positive.

## SAVOIR-ÊTRE

- Loyauté et discrétion.
- Empathie.
- Respect de la déontologie.
- Écoute et assertivité.
- Gestion de ses émotions.
- Anticipation, autonomie et prise d'initiative.
- Créativité et innovation.
- Comportement exemplaire (tenue vestimentaire, langage, ne pas fumer en présence des bénéficiaires, etc.).

## STATUT ET RÉMUNÉRATION

Collaborateur occasionnels CDD

Fait partie de cette catégorie, celui/celle qui :

- Est détenteur.rice d'un diplôme à orientation pédagogique, psychologique, éducative, social et paramédical ;

OU

- Est étudiant.e, en 2eme année au moins, dans l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, éducative, social, psychologique ou paramédical ;

ET

- Est détenteur.rice d'un brevet, ou d'une assimilation/équivalence, d'animateur.rice de centre de vacances homologué par le Fédération Wallonie Bruxelles ;

## Catégorie      REMUNERATION HORAIRE

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| A | Indemnité définie par l'AVIQ |
| B | 20 euros                     |
| C | 24,33 euros                  |

D	12,43 euros
E	9,33 euros
F,G	10,35 euros
H	9,06 euros
I à K	7,76 euros
L, M	6,47 euros

Assurance en Responsabilité civile et rapatriement incluse. Ces prestations ne donnent pas droit au paiement d'un pécule de vacances, ni à la prime de fin d'année, étant donné le caractère temporaire de la fonction.